

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

§ 13. *Brassard international.*

Le personnel des hôpitaux et des ambulances, comprenant l'intendance, les services de santé, d'administration, de transport des blessés, ainsi que les aumôniers, portent, au service de campagne, au lieu du brassard rouge (§ 12), le brassard blanc avec croix rouge, revêtu du contrôle.

§ 14

Les modifications prévues par le présent règlement ne s'appliquent qu'aux nouvelles acquisitions. Les anciens effets d'habillement seront admis aussi longtemps qu'ils seront en état de servir.

Le chef de la section technique de l'administration du matériel de guerre transmettra aux cantons les ordonnances et les modèles nécessaires.

§ 15.

Ce règlement entre immédiatement en vigueur ; les prescriptions de l'ancien règlement d'habillement, qui sont en opposition avec celles du présent règlement, sont rapportées.

Berne, le 24 mai 1875.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération, Le Chancelier de la Confédération,
SCHERER. SCHIESS.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. SECTION VAUDOISE.

On veut bien nous communiquer les renseignements ci-après sur les travaux de l'hiver dernier des sous-sections de la section vaudoise.

« Nous croyons intéressant de renseigner nos lecteurs et spécialement les membres de notre Société vaudoise des officiers, sur l'activité de ses sous-sections pendant l'hiver 1874-75. Il y a dans cette activité même une preuve incontestable de vitalité et d'esprit militaire et, de plus, un salutaire encouragement, non-seulement pour les sous-sections déjà formées, mais aussi pour celles qui sont encore à former dans notre canton.

Il suffit de quelques officiers, dans une localité, soucieux de leurs devoirs, pénétrés de leur responsabilité et de la nécessité d'élever ou de maintenir le niveau de leurs connaissances, pour amener la formation d'une sous-section. Et, pour cela, il n'est pas besoin de professeurs ou d'instructeurs venus de loin ; nous avons tous, à notre porte, l'*instruction mutuelle*, qui, plus que tout autre moyen, contribue à développer et à fixer les connaissances ; les sous-sections qui la pratiquent sont vivantes et prospères. Qu'il nous soit permis de citer, sous ce rapport, l'exemple de la sous-section de *Ste-Croix* :

Elle s'est occupée, l'hiver dernier : de l'artillerie suisse, — de l'artillerie allemande, — du fusil prussien et du chassepot, — d'hygiène militaire, — du service des tirailleurs, — de l'école de compagnie, — de la théorie et du perfectionnement du tir, — des marches militaires, — d'exemples de tactique, tirés des ouvrages de Jomini, de Dufour, du major Helwig, etc. Et cela d'après les travaux et les rapports des membres eux-mêmes de la sous-section, qui, pour les présenter, ont dû chercher, lire, travailler, et qui, en instruisant leurs camarades, se sont instruits eux-mêmes. — Deux officiers voisins ont donné des séances, l'un sur l'administration militaire, l'autre sur les fortifications des Helvètes.

Nous n'avons pas de détails sur les travaux de la sous-section d'*Yverdon* ; nous savons seulement qu'elle a sérieusement discuté la question du tir et étudié la nouvelle organisation militaire.

La sous-section de *Moudon* avait mis à l'ordre du jour de ses travaux l'étude de la nouvelle loi et celle des cuisines militaires, mais elle a renvoyé à plus tard les rapports de ces deux sujets. En échange, elle a eu l'excellente idée d'étudier la question des logements de troupes dans le district de *Moudon* et les communes avoisinantes, et elle en a dressé un intéressant tableau. — Nous aimerais voir les autres sous-sections faire pour leur contrée un travail semblable ; il serait

utile à plus d'un titre. — Le perfectionnement du tir de l'infanterie a fait l'objet d'un rapport et d'une discussion.

A Vevey, les réunions de la sous-section ont été consacrées à des causeries familières sur des sujets militaires, à l'audition d'intéressantes données sur l'organisation militaire des différentes puissances européennes, à la discussion de la question du tir et enfin à des exercices d'escrime et d'équitation.

La sous-section de Morges s'est occupée de l'étude de la nouvelle organisation militaire, à laquelle elle a consacré plusieurs séances, — du service de l'espionnage des armées, — du perfectionnement du tir, — de l'étude du combat de Wissembourg en 1870, avec applications tactiques. — Elle a entendu d'intéressants exposés sur la révolution militaire opérée par les dernières guerres ; — sur les chemins de fer au point de vue militaire, — sur la reconnaissance des frontières méridionales de la Suisse.

Enfin, la sous-section de Lausanne a discuté la question du tir, celle des cuisines de campagne et celle non moins importante de la meilleure chaussure à adopter pour la troupe, — et cela sur des rapports spéciaux. — Les nouvelles publications militaires allemandes, — les frontières de notre pays, — les chemins de fer au point de vue militaire, — la levée des troupes vaudoises en 1858, — des études sur les cavaleries française et autrichienne, ont été les sujets d'intéressantes séances.

Nous enregistrons avec plaisir les louables efforts de ces diverses sous-sections et nous félicitons ceux de leurs membres qui savent profiter des ressources qui leur sont ainsi offertes.

En considérant l'importance de l'instruction de l'officier, le peu de temps relatif qui lui est consacré dans nos écoles militaires, la nécessité de la compléter par le travail individuel, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que des réunions d'officiers sont devenues une nécessité. Aussi, notre société vaudoise devrait-elle se proposer pour but : le développement et la vie des sous-sections ; encourager leur création dans les localités qui n'en possèdent point encore, et chercher à leur procurer, pendant l'hiver, les aliments d'instruction qui leur font défaut. — Le Comité central trouverait certainement de l'écho s'il faisait, à cet effet, appel au dévouement des officiers qualifiés, qui consentiraient à se transporter auprès des diverses sous-sections. Un chapitre spécial pourrait être ouvert au budget de la société pour frais de déplacements et indemnités.

Nous recommandons cette idée à nos camarades et désirerions qu'elle fût émise et discutée à l'assemblée générale de notre section, projetée pour cet été. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a approuvé un règlement sur le recrutement, l'instruction et l'équipement des trompettes.

M. le colonel Chuard, à Lausanne, ayant demandé au Conseil fédéral sa démission de la place d'instructeur d'arrondissement de la I^e division, cette démission lui a été accordée en tout honneur et avec remerciements pour les services rendus.

(*Feuille fédérale.*)

Ont été nommés instructeurs de 1^{re} classe dans la cavalerie : MM. les majors Cavieszel, Kühne et Schmid, jusqu'ici instructeurs de 2^{me} classe. Instructeurs de 2^{me} classe : MM. les lieutenants Moilliet, Hermann et de Cerjat. Sous-instructeurs : MM. Pietzker et Bühler, aides-instructeurs.

Berne. — Le Conseil d'Etat a déjà procédé à la composition de ses nouveaux corps de troupes. Voici l'état des officiers supérieurs et des capitaines des corps comptant dans la II^e division :